
**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE
L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2017**

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, d'une part afin de vous exposer l'activité de la société OFFICIIS PROPERTIES ASSET MANAGEMENT (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement ; d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

LE PRESIDENT



ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Par décision d'Officiis Properties, associé unique de la Société, en date du 29 juillet 2016, sa dénomination sociale a été changée de Züblin Immobilière France Asset Management (ancienne dénomination sociale) en Officiis Properties Asset Management (nouvelle dénomination sociale).

La société n'a eu aucune activité durant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Analyse des résultats et du bilan de la Société*a) Compte de résultat*

Le compte de résultat de la Société se présente comme suit :

En K€	31.03.17	31.03.16
Produits d'exploitation	5,4	738,3
Charges d'exploitation	- 35,0	- 844,3
Résultat d'exploitation	- 29,6	- 106,0
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	0,1
Résultat financier	-	0,1
Résultat courant avant impôts	- 29,6	- 106,1
Résultat exceptionnel	- 0,6	- 8,2
Perte	- 30,2	- 114,3

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 5.400 € est constitué essentiellement d'un transfert de charges d'un montant de 5.097 €.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de 34.985 €. Elles se décomposent comme suit :

Salaires et traitements	-228 €
Impôts, taxes et versements assimilés	15.693 €
Autres achats et charges externes	11.460 €
Dotations aux amortissements et autres charges diverses	8.059 €

Les autres achats et charges externes incluent notamment les honoraires les honoraires du cabinet d'expertise comptable (5,5 K€), les honoraires des commissaires aux comptes (2,1 K€) et des frais de téléphone (4,7 K€).

Les impôts, taxes et versements assimilés concernent une charge de TVA non récupérable (18,7 K€) minorée d'une régularisation positive de taxe d'apprentissage (3 K€).

b) Bilan

Le bilan de la Société au 31 mars 2017 se présente comme suit :

ACTIF	(K€)	PASSIF	(K€)
Immobilisations incorporelles		Capital	500
Immobilisations corporelles	41	Report à nouveau	- 335
Immobilisations financières	0	Résultat de l'exercice	- 30
Actif Immobilisé	41	Total des Fonds propres	135
Créances clients	-	Emprunts et dettes financières diverses	
Autres créances	34	Fournisseurs	22
Disponibilités	82	Dettes fiscales et sociales	0
Charges constatées avance	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
		Autres dettes	-
		Produits constatés d'avance	-
TOTAL	157	TOTAL	157

Fonds propres

Les fonds propres de la Société s'élèvent à 134.979 € au 31 mars 2017. Ils sont constitués du capital social de 500.000 €, du report à nouveau négatif de 334.818 € et de la perte de l'exercice 30.204 €. Ils sont inférieurs à la moitié du capital social.

Immobilisations corporelles

La valeur de 41 K€ correspond à la valeur nette des biens mobiliers, du matériel informatique et de bureau, diminuée des amortissements de l'exercice.

Autres créances

Le montant de 34 K€ inclut 11 K€ de créances TVA, 6 K€ de créances sur l'état, 12 K€ de créances sur des fournisseurs (trop versés et/ou double règlements), 2 K€ de charges à payer et 3K€ de compte courant avec la société sœur Officiis Properties Paris Ouest 1.

Dettes fournisseurs

L'Échéancement des dettes fournisseurs à fin mars 2017 est comme suit :

Total dettes fournisseurs au 31.03.2017	Echéances < à 3 mois	Echéances entre 3 mois et 6 mois	Echéances > à 6 mois
5.143 €	5.143 €	-	-
Total dettes fournisseurs au 31.03.2016	Echéances < à 3 mois	Echéances entre 3 mois et 6 mois	Echéances > à 6 mois
18.310 €	18.310€	-	-

Par souci de représentativité de l'information donnée, le montant des dettes fournisseurs échéancé dans le tableau ci-dessus ne reprend pas le montant du compte « Factures non parvenues » pour 16.700 € au 31 mars 2017 et 15.827 € au 31 mars 2016.

En additionnant ce montant au total échéancé ci-dessus, on retrouve le montant du poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du bilan passif, soit 21.843 € au 31 mars 2017 et 34.137 € au 31 mars 2016.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2017

Néant.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Néant, la Société n'a plus d'activité.

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a entrepris aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE, SOCIETES CONTROLEES

La Société n'a pris aucune participation ni aucun contrôle dans une autre société ayant son siège social en France au cours de l'exercice écoulé.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE**Actions d'autocontrôle**

La Société ne contrôle pas (directement ou indirectement) de société. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

Participations croisées

La Société ne détient aucune participation dans une société par actions détenant elle-même une fraction du capital de la Société supérieur à 10 %. Il n'y a pas de participations croisées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACQUISITIONS D' ACTIONS DE LA SOCIETE FAITES AU BENEFICE DES SALARIES

La Société n'emploie aucun salarié à la date du 31 mars 2017.

La Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions pour les attribuer à des salariés, et ce ni dans le cadre d'éventuelle participation de futurs salariés aux résultats de l'entreprise, ni dans le cadre d'options d'achat d'actions.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, le commissaire aux comptes doit présenter un rapport sur les conventions (autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son président, l'un des dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

Il n'y a eu aucune convention telle que décrite ci-dessus conclue durant l'exercice, et aucune des conventions telles que décrites ci-dessus qui avaient été conclues durant un des exercices précédents ne s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31 mars 2017.

RESULTATS - AFFECTATION DES RESULTATS :

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître une perte d'un montant de -30.203,82 € qu'il vous est proposé d'affecter intégralement au poste report à nouveau qui est ainsi porté de -334.817,62 € à -365.021,44 €.

Par ailleurs, je vous informe que la Société n'a pas engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

STRUCTURE FINANCIERE DE LA SOCIETE

Comme à la clôture de l'exercice précédent, du fait de la perte de -30.203,82 € constaté au titre de l'exercice écoulé, les capitaux propres de la société de 134.979 € sont inférieurs à la moitié du capital social de la Société de 500 000 € au 31 mars 2017.

L'associé unique de la Société avait décidé de poursuivre l'exploitation de la Société lors de l'assemblée générale du 29 juillet 2016.

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

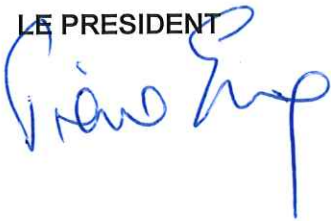
Aucun mandat de président ou de Directeur général ne vient à expiration.

Les mandats des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant ont été nommés dans l'acte constitutif de la société en date du 3 mai 2011 pour une période de six exercices qui vient à expiration avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Il vous est proposé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société Ernst & Young et Autres, dont le siège social est situé au 1 place des Saisons 92400 Courbevoie, pour une durée de 6 exercices qui expirera lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

En application des nouvelles dispositions réglementaires, Il vous est proposé de ne pas renouveler le mandat de commissaires aux comptes suppléants de la société Auditex, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant plus requise dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une personne morale unipersonnelle.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'François', written over the printed text 'LE PRESIDENT'.